

Se réorienter pour prévenir l'u

La MSA de Franche-Comté explore une nouvelle démarche avec les représentants des professionnels de la forêt pour préserver le capital santé de ces travailleurs avant que la pénibilité du métier ne fasse son œuvre.
Explications.

En Franche-Comté, une importante filière « exploitation du bois » rassemble quelque 2.000 personnes exerçant des métiers réputés pénibles dans la forêt. À l'occasion d'une enquête CCMSA en 2002-2003 consacrée à la « séro-prévalence de la borréliose de Lyme et de l'encéphalite à tique chez les professionnels dans le Grand Est de la France », le service Santé sécurité au travail de la MSA observe les effets sur le plan physique des difficiles conditions de travail des forestiers. « Lors des entretiens que nous menions pour cette enquête, nous avons découvert qu'ils étaient bardés de cicatrices de la tête aux pieds », se souvient Jean-Michel Lornet, médecin du travail. Suite à ce constat, le service Santé sécurité au travail a décidé d'engager une réflexion approfondie en partenariat avec Pro Forêt et EDT Franche-Comté (Entreprises des territoires) sur la pénibilité du métier, ses conséquences et sur les moyens de prévention qui pourraient être mis en œuvre, sachant que les possibilités d'aménagement de poste dans cette filière sont limitées et que ces travailleurs n'ont pas le bénéfice d'une retraite anticipée. Clément Prévitali, sociologue, est associé à cette réflexion. « Il nous a paru intéressant, indique-t-il, d'évaluer leur ressenti de la pénibilité, comment ils vivent leurs difficultés au travail et comment ils font l'expérience au fil du temps des différents facteurs de pénibilité de leur travail. Nous voulions savoir également si cette prise de conscience entraînerait chez eux un éventuel désir d'arrêter prématurément leur carrière. »

Dépasser les a priori

Début 2008, un questionnaire est distribué à l'ensemble des entrepreneurs de travaux forestiers (ETF) de la région. Sur les 952 questionnaires remis, 153 remontent à la MSA, un taux de retour satisfaisant pour ce type d'enquête. La moyenne d'âge des répondants est de 44 ans et ils exercent ce métier en moyenne depuis 19,5 années. Leurs réponses indiquent qu'à 85 % ils jugent leur métier d'ETF pénible et que cette pénibilité est source d'inquiétude pour 53 % d'entre eux. Pour

près de 82 % des répondants, elle occasionne ou a déjà occasionné des situations de souffrance au travail. Un tiers des professionnels a déjà envisagé d'arrêter prématurément le métier. Parmi eux, la moitié a déjà pensé à des voies de réorientation. « Ces données nous ont d'autant plus alertés », souligne Jean-Michel Lornet, qu'il s'agit d'un milieu professionnel où les hommes sont durs à la tâche et dans lequel on a appris traditionnellement à être dans le déni de la souffrance au travail. Il nous est apparu nécessaire de prendre en compte cette inquiétude et de leur proposer une réorientation professionnelle préventive adaptée, qui apparaît effectivement comme la seule solution pour eux de sauvegarder leur capital santé avant que la pénibilité ne fasse son œuvre ». Le service Santé



© P. Aucante/CCMSA Images

sure

sécurité au travail décide alors de s'engager dans cette démarche de prévention avec Pro Forêt et EDT et d'inviter tous les professionnels de la forêt à participer à des réunions-débats organisées sur ce thème aux divers coins du territoire de Franche-Comté. « Il s'agissait au cours de ces réunions d'informer la communauté des professionnels des résultats du questionnaire, de débattre de l'idée de réorientation comme solution possible, de savoir si elle recevait un accueil positif et, partant de là, d'imaginer ensemble

« **Beaucoup sont convaincus qu'ils sont inaptes à exercer un autre métier**

comment l'organiser, précise Jean-Michel Lornet. Nous souhaitons en effet que les professionnels s'approprient cette éventuelle solution et en dégagent avec nous les contours, afin de bien répondre à leurs besoins. » Le cycle des dix réunions programmées de janvier à mars 2009 vient de se terminer. Animées par Jean-Michel Lornet, Clément Prévitali, Christine Doubey, conseiller en prévention MSA, et par Alain Roth, de Pro-Forêt, elles ont permis de dégager des pistes d'action. « Les professionnels sont favorables à l'idée d'une réorientation professionnelle préventive, mais ils la situent le plus souvent au sein de l'entreprise en procédant à un allègement de la tâche par diverses mesures (emploi d'un salarié, diversification des activités, aides pour

le secrétariat, la comptabilité, etc.). Il leur est plus difficile d'imaginer une réorientation hors entreprise en tant que salarié dans la filière ou hors filière. Beaucoup sont convaincus qu'ils sont inaptes à exercer un autre métier et que, de toute façon, psychologiquement cette reconversion salariale est quasiment impos-

sible à assumer après avoir été son propre patron des années durant, isolé dans les bois, indique Jean-Michel Lornet. Il faut donc leur donner les moyens de dépasser ces a priori. »

Pistes d'action

Les réunions tout juste finies, les avis émis par les professionnels font encore l'objet d'analyses. « Le schéma qui paraît répondre à leurs besoins, précise toutefois Jean Michel Lornet, comprend trois volets : un bilan médical avec une consultation professionnelle systématique vers les 45-48 ans pour repérer si des pertes de capacité sont apparues ; une pré-phase de réorientation professionnelle si le travailleur en est demandeur, avec un bilan de compétences ; viendra ensuite un bilan de l'entreprise permettant de déceler si de nouvelles orientations peuvent être mises en œuvre. Cette approche diversifiée de la situation du travailleur forestier permettra à la cellule "réorientation professionnelle préventive", que nous allons créer avec les représentants des professionnels, de faire des propositions circonstanciées. » Rendez-vous donc dans quelques mois pour faire le point sur le développement de cette démarche de prévention participative et novatrice dans la filière forêt. ■

Nicole Nolfo

